

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 FEVRIER 2008

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Patricia ALEX. Messieurs Patrick CUVEX-COMBAZ, Gérald BONNET-LIGEON, Jacques LALO, Julien BAPTENDIER, Lionel BOCHET, Christian FAVRE-LAMARINE, Pascal MEUNIER, Xavier DESMARETS, Joël BRAISAZ

Excusés : David GROSSET-JANIN – Michel VIONNET FUASSET, Martine TRUSZCZYNSKI

Absent : Karl PICCARD

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BAPTENDIER

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la séance du 25 JANVIER 2008.

LE CONSEIL,

SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2007 le Conseil a décidé de l'actualisation du schéma d'eau potable de la commune. Après consultation, le 25 octobre 2007 la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la DDAF.

L'étude nécessite le diagnostic des réseaux de distribution, qui doit être confié à un cabinet d'études.

Le Conseil accepte et charge la DDAF de la préparation des dossiers de consultation.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil est informé de la mise en vente d'un bien composé d'un terrain et d'un bâtiment situé au lieu dit Annuit, section D, parcelles 746-747.

Ce terrain se trouvant en bordure d'un chemin rural, le Conseil sursoit à sa réponse afin de pouvoir se rendre sur place et évaluer l'opportunité de faire valoir son droit de préemption dans l'éventuelle perspective d'aménagement d'un parking.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 février 2008, le Conseil accepte de verser à l'Association Paroissiale d'Hauteluze, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise dont le montant est fixé à 464.49 euros

C.U.M.A. :

Dans le cadre de l'aide apportée aux agriculteurs, Le Conseil Municipal prend connaissance des états de transports de lisier sur le territoire. Conformément à la convention établie, le Conseil décide de verser à la CUMA la somme de 3 385.80 € correspondant à 855 m3 de lisier transporté en 2007.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil fixe le montant des subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2008

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900 euros
ASSOCIATION SPORTIVE DE L ECOLE – SYNDICAT DES CHEVAUX	3000 euros
CLUB DES SPORTS	9700 euros
COMICE AGRICOLE	8000 euros
COMITE DES FETES	5000 euros
HAUTELUCE ET SA VALLEE	800 euros
LOISIRS ET DECOUVERTES	700 euros
ASSOCIATION DE PARENTS D ELEVES	600 euros
ANCIENS COMBATTANTS D HAUTELUCE	200 euros
WUJI – TEAM PHACOC'H AIR	300 euros
AFM – ALZHEIMER SAVOIE – APAJH – ARC EN CIEL – AUTISME SAVOIE	60 euros
CENTRE REG. LEON BERARD – DIABETE 73 – HANDISPORTS SAVOIE	60 euros
LES QUATRE A – LIGUE CONTRE LE CONCERT – NAFSEP -	60 euros

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :

Après avoir entendu les commentaires sur les comptes administratifs de la commune (M14) et du compte administratif annexe de l'eau (M49)

Et après que Madame le Maire se soit retirée de la séance, Le Conseil

ADOpte a l'unanimité des membres présents les comptes administratifs tels que présentés :

CA COMMUNE (M14)

Montant total des recettes cumulées	5 451 846.43 €	
Montant total des dépenses cumulées	4 555 198.94 €	
Soit un résultat net de		896 647.49 €

CA ANNEXE DE L'EAU (M49)

Montant total des recettes cumulées	1 049 141.12 euros	
Montant total des dépenses cumulées	663 355.69 euros	
Reprise des résultats antérieurs	-378 403.54 euros	
Solde d'exécution		7099.03 €

COMPTES DE GESTION 2007 :

Monsieur le Percepteur présente les COMPTES DE GESTION M 14 et M 49 de l'année 2007

Ils sont en tous points identiques aux comptes administratifs de la Commune

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion de l'année 2007.

AFFECTATION DES RESULTATS :

LE CONSEIL DECIDE, à l'unanimité des membres présents de l'affectation des résultats

- du Budget Communal (M14) Report en recettes de fonctionnement de l'excédent 2007 soit

896 647.49 €

- du budget de l'eau (M49) Report en recettes de fonctionnement de l'excédent 2007 soit

4 030.24 € (solde d'exécution 7099.03- 3068.79 Intérêts Courus Non Echus 2008)

VOTE DES QUATRES TAXES :

Les taux des taxes communales sont demeurés inchangés depuis 2003, date à laquelle ils ont subi une baisse permettant de compenser la taxe additionnelle, nouvellement instaurée pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Beaufortain

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, les élus décident, à l'unanimité, de conserver les mêmes taux, soit :

Taxe d'Habitation	9,31%	Taxe Professionnelle	20,90%
Taxe Foncière des propriétés bâties	14,54%	Taxe Foncières des propriétés non bâties	96,63%

BUDGETS 2008 :

Madame le Maire informe le Conseil de la proposition de la commission finances qui suggère de reporter le vote des budgets primitifs 2008 (M14 et M49) au 15 avril prochain.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité

ANNULATION DE TITRES :

Madame le Maire informe que des titres ont été émis en 1999 par le Sivom des SAISIES en vu de l'encaissement de la taxe de séjour, établis sur la base des forfaits en vigueur à cette époque. Les dites taxations ayant été émis à tort, Madame le Maire propose de procéder à l'annulation de ces titres pour la somme de 600.22 €. Le Conseil approuve.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Madame le Maire donne lecture du Jugement en date du 18/09/2007 de la Chambre Régionale des Comptes L'examen des comptes exécutés pour la période 2004/2006 n'appelle aucune observation de cette dernière si ce n'est l'émission d'une réserve sur l'état de l'actif 2004 qui n'a pas été produit par le Trésorier payeur en poste à l'époque.

D'autre part, compte tenu du refus par le Conseil Municipal d'admettre en non valeurs des sommes dues à la commune et non réglées par certains contribuables au titre de la cantine, eau taxes, frais de secours etc.... pour les exercices de 1995 à 2000, il « ... est enjoint à Mr le Percepteur en place pour la période contrôlée de produire, dans un délai... »... »la preuve du reversement dans la caisse de la commune d'Hauteluce de la somme de 13 205,94 € pour les titres prescrits, restant à recouvrer sur le budget de la commune et le budget de l'eau, pour les exercices 1995 à 2000, ou, à défaut, toute justification susceptible de dégager sa responsabilité.

CONCEPTION ESPACE LOISIRS :

Dans le cadre du projet de mise en place d'un produit touristique innovant, le cabinet Orangenoir a été chargé de la maîtrise d'œuvre.

Afin de poursuivre l'étude, Le Conseil confie à Orangenoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Phase 2) pour la somme de 26 573 €

Le Conseil charge Madame le Maire de la signature de la convention à intervenir.

ENFOUISSEMENT LES EVETTES :

Le Conseil approuve l'avenant aux travaux d'enfouissement des réseaux au lieu dit les Evettes, proposé par le Cabinet SCERCL, Maître d'œuvre.

Bien que l'ensemble des travaux soit revu à la baisse, compte tenu de la non réalisation de la tranche conditionnelle n° 3, l'avenant au marché présente une augmentation de 8 223.10 euros HT. La tranche conditionnelle non réalisée, n'entre pas dans le calcul du cumul général des travaux qui s'élèvent à 479 074.97 euros au lieu de 488 250.91 euros HT initialement prévus.

CONTOURNEMENT CHEF LIEU

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la décision de la commission d'ouverture des plis concernant les travaux de voirie en vu de la création du contournement routier du centre village.

Les lots n° 1-3-4- ont été attribués et notifiés. Le Conseil avait reporté sa décision sur le choix des variantes pour le lot n° 2 (du mur de soutènement) Les ABF confirment leurs exigences à propos de la finition en parement de pierres.

En conséquence, la solution retenue pour le lot n°2 s'élève à 1 782 137.65 euros TTC. Charge Madame le Maire de la signature du marché.

Madame le Maire informe le Conseil :

- que la subvention allouée par le Conseil Général s'élève à 478 024 € à ce jour
- que compte tenu du surcoût engendré par le parement de pierres du mur de soutènement, elle a demandé un réexamen à la hausse du montant de la subvention.
- que la commune n'est pas éligible aux subventions européennes.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Fixe le prix :** des « étiquettes adresses » délivrées aux candidats aux élections à 7.36 euros. Décide de remettre 1 jeu d'étiquettes gratuit par liste et par tour de scrutin.
- **Bibliothèque :** prend connaissance du bilan d'activité 2007 de la bibliothèque municipale. Madame le Maire souhaite remercier les bénévoles qui permettent le fonctionnement de ce service culturel à la population.
- **Subvention voiries :** est informé de l'attribution par le Conseil Général, dans le cadre du FDEC, de 30123 € pour la remise en état des voiries communales.
- **Compétence Police Municipale :** Madame le Maire informe de l'impossibilité de maintenir la convention tripartite signée entre les Communes d'Hauteluze, Villard sur Doron et du Sivom des Saisies. Cette compétence étant sous la responsabilité du Maire, sa gestion, tant technique que financière ne peut être rétrocédée au SIVOM
- **Elections :** Forme les bureaux pour les élections Cantonales et Municipales du 9 mars.

Madame Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur implication dans les affaires communales durant ce mandat 2001/2008